

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

Date de la convocation: 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le premier avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUERIN Maire, AMPE, COQUEREL Adjoints.
Mme et Ms ZUNINO, CHARTIER, BLAISE, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX.
Absents excusés : Mme LAUNAY Sandrine qui a donné pouvoir à ZUNINO Frédéric
M. CHAILLOU Michel qui a donné pouvoir à AMPE Lionel
M. DELESTANG Patrick

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du Compte administratif 2015 du budget principal*
- *Approbation du Compte de gestion 2015 du budget principal*
- *Affectation du résultat 2015 du budget principal*
- *Vote des quatre taxes locales*
- *Présentation et vote du budget primitif 2016 du budget principal*
- *Approbation du Compte administratif 2015 du budget annexe lotissement*
- *Approbation du Compte de gestion 2015 du budget annexe lotissement*
- *Affectation du résultat 2015 du budget annexe lotissement*
- *Présentation et vote du budget primitif 2016 du budget annexe lotissement*
- *Informations et questions diverses*

Madame le Maire demande à ajouter d'un point à l'ordre du jour, ce que le conseil municipal accepte

- *Inscription de nouveaux chemins au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)*

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL :

DÉLIBÉRATION N° 2016-012

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de BRILHAULT Alain, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de DE LOPPINOT Thierry,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	118 941,73
. Dépenses de l'exercice	163 988,34
. Recettes de l'exercice	201 237,73
. Résultat de l'exercice	37 249,39
. Résultat de clôture 2015	156 191,12

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2014	-18 463,90
. Dépenses de l'exercice	70 689,20
. Recettes de l'exercice	56 609,40
. Résultat de l'exercice	-14 079,80
. Résultat de clôture 2015	-32 543,70

Restes à réaliser

. En dépenses d'investissement	19 926,00
. En recettes d'investissement	4 000,00
. Solde	-15 926,00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL :**DÉLIBÉRATION N° 2016-013**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL :**DÉLIBÉRATION N° 2016-019**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2014	118 941,73
. Un résultat postif pour l'exercice 2015	37 249,39
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015	156 191,12

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2015	-32 543,70
. Un solde des restes à réaliser 2015	-15 926,00
. Soit un besoin de financement de	48 469,70

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- En section d'investissement de l'exercice 2016
 - . Au compte 1068 (recettes) 48 469,70
- En section de fonctionnement de l'exercice 2016
 - . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 107 721,42

Adoptée à l'unanimité.

VOTE DES QUATRES TAXES LOCALES – TAUX 2016 :**DÉLIBÉRATION N° 2016-015**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 276 521,00 € ;

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 6,42 %
- Foncier bâti = 2,58 %
- Foncier non bâti = 13,85 %
- CFE = 7,32 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL : **DÉLIBÉRATION N° 2016-014**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 419 458,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 419 458,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	276 521,00 €	276 521,00 €
Section d'investissement	142 937,00 €	142 937,00 €
TOTAL	419 458,00 €	419 458,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Les principales dépenses d'investissements prévus au budget primitif 2016 sont :

- Remboursement du capital de la dette : 16 932,00
- Logiciels 1 000,00
- Enfouissement réseaux télécom (le clos des champs) 4 000,00
- Toiture de la Mairie 25 000,00
- Chambre de Charité (financée par l'association Patrimoine) 10 200,00
- Revêtement du chemin de la Gauterie et divers 11 000,00
- Achats de deux tables de pique-nique béton 2 011,00
- Fin des travaux toiture de l'église 3 750,00

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : **DÉLIBÉRATION N° 2016-016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de BRILHAUL Alain, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de de LOPPINOT Thierry,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- . résultats reportés 0,00
- . dépenses de l'exercice 0,00

. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2015	0,00
Section d'investissement	
. résultat de clôture 2014	5,62
. dépenses de l'exercice	0,00
. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2015	5,62
Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :
DÉLIBÉRATION N° 2016-017

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

APPROUVE le Compte de gestion dressé par BRILHAULT Alain, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :
DÉLIBÉRATION N° 2016-020

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement	
. un résultat de clôture de l'exercice 2014	0,00
. un résultat positif pour l'exercice 2015	0,00
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2015	0,00
En section d'investissement	
. un résultat de clôture de l'exercice 2015	5,62
. un solde des restes à réaliser 2015	0,00
. soit un besoin de financement de	0,00

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2016	
. au compte 1068 (recettes)	0,00
En section de fonctionnement de l'exercice 2016	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00

Adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :
DÉLIBÉRATION N° 2016-018

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 71 800,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 71 800,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 897,00 €	35 897,00 €
Section d'investissement	35 903,00 €	35 903,00 €
TOTAL	71 800,00 €	71 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Les crédits ouverts sont la simple constatation du stock (valeur foncière et des études préalables), il n'y a aucuns travaux de prévus en 2016.

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES INTINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE (PDIPR):

DÉLIBÉRATION N° 2016-021

Après avoir pris connaissance

- Des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire interministérielle du 30 août 1988, relative au PDIPR
- De la délibération du Conseil Général du 1^{er} mars 1994 émettant un avis favorable à la réalisation d'un PDIPR et chargeant la Direction des Services de l'Aménagement, en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme et les Pays d'Accueil Touristique, de préparer ce plan,
- De la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 29 septembre 1995 précisant d'une part, que le PDIPR devra prendre en compte les types de randonnée suivants : pédestre, équestre et vélo tout terrain, d'autre part, que ce plan devra être étudié dans la perspective d'y inscrire les itinéraires existants réservés à la pratique de ces types de randonnée ainsi que la totalité des chemins ruraux de liaison susceptibles de servir de supports à un itinéraire de randonnée, qu'il soit communal ou intercommunal,
- De la délibération du Conseil Général du 7 décembre 2012 adoptant le PDIPR
- De la délibération du Conseil Municipal de Saint-Mard-de-Réno du 17 septembre 1999.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou partie de chemins ruraux dont la liste est annexée à la présente,
- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité de l'acte de vente,
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux itinéraires inscrits au PDIPR
- **ACCEPTE** le balisage des itinéraires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : Néants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.